



Assemblée Générale pour l'exercice 2021

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITE 2021

L'Association Pour la Médiation Familiale, c'est :

1. UN COLLECTIF :

Des adhérents : **548** à jour de leurs cotisations, des adhérents toujours mobilisés !

Personnes physiques : **463**

Personnes morales : **85**

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences directes sur l'organisation et fonctionnement des structures de médiation familiale dont il faut saluer l'adaptabilité permanente au service des familles.

Pour les mêmes raisons qu'en 2020, la plus grande partie des rencontres ont été réalisées en visioconférence, même certaines ont pu parfois profiter de l'éclaircie offerte par le « déconfinement ».

Malgré ces conditions si particulières, toutes les réunions ont été marquées par un même dynamisme et même qualité de réflexions au service de la médiation familiale : au sein du Conseil d'Administration, du Conseil des Régions, des commissions ou groupes de travail comme des initiatives en régions.

Quelque soit la nature des activités et travaux, le soutien de l'APMF aux réflexions des praticiens et praticiennes, a certainement contribué à maintenir l'engagement de chacun au sein de l'association : pour preuve, le nombre d'adhésion et ré-adhésion maintenant son niveau de 2020.

Adhérents de toujours ou nouveaux arrivés, soyez remerciés de votre soutien !

Concernant les adhérents « personne physique » :

Cette frange majoritaire d'adhérents à l'APMF semble caractériser l'attachement profond du plus grand nombre de praticiens à se retrouver dans la seule association défendant les intérêts des médiateurs familiaux D.E.

D'ailleurs, si la plupart des adhérents « personne physique » sont des médiateurs familiaux praticiens diplômés d'État, de nouveaux adhérents disent aussi leur volonté plus large, de s'inscrire dans ce projet de soutien à la promotion de la médiation familiale au sein de notre société.

Concernant la répartition des adhérents praticiens de la médiation familiale : si une grande partie exerce dans des services subventionnés par la Prestation de Service Médiation Familiale (PSMF), le nombre de médiateurs familiaux exerçant en libéral croît de manière régulière. Parfois, ces deux formes d'exercice se complètent, certains praticiens DEMF choisissant l'exercice libéral soit comme seule modalité

d'exercice, ou dans une forme hybride mêlant l'activité libérale à côté d'une activité salariée.

Concernant les adhérents « personne morale » :

L'APMF se félicite d'observer la hausse régulière du nombre d'adhérents « personne morale ». Cette adhésion manifeste l'intérêt croissant d'un certain nombre de structure d'exercice de médiation familiale, à recevoir de l'information relative à la médiation, partager cette information avec les membres des structures et faire le relais de ce qui pourrait être amélioré dans la pratique. Gageons que cet engouement se poursuive.

De manière générale, nos partenaires institutionnels (DGCS, CNAF, SADJAV, MSA) rappellent, lors de chaque réunion de travail, toute leur reconnaissance et confiance accordées à l'ensemble des praticiens titulaires du diplôme d'Etat sous quelque forme que ce soit (libérale ou service). La MSA par exemple, a rappelé son souci d'un développement de la médiation familiale sur l'ensemble du territoire nationale, notamment en zone rurale, pour la rendre accessible au plus grand nombre.

Ce soutien des représentations nationales est très important. En effet, si les dynamiques territoriales sont, dans leur grande majorité, marquée par des collaborations fructueuses entre tous les acteurs au service de la médiation familiale, nous déplorons le choix fait par certaines représentations locales (CAF départementales, juridictions...) de certains territoires, de marquer une forte différence parfaitement infondée, d'une reconnaissance identique du travail accompli entre les praticiens qu'ils exercent en libéral ou en service. Et que dire, dans le cadre de la TMFPO, des entretiens préalables obligatoires réalisés par des non diplômés d'Etat !

A chaque réunion, l'APMF rappelle que ces différenciations n'ont pas lieu d'être.

2. UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT :

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION – Bureau

Le **Conseil d'Administration** était composé de 13 administrateurs en début d'année puis de 16 à l'issue des élections de l'AG 2021.

Il s'est réuni **12 fois**, principalement en visioconférence (en présentiel en septembre 2021), ce qui a représenté une activité supérieure aux années précédentes.

Le **Bureau** composé de 5 personnes (Sébastien CUINET, Audrey RINGOT, Bénédicte DEFOSSEZ, Philippe BARLIER et Muriel GEOFFRAY) se réunit au moins une fois par mois pour proposer et collationner les sujets devant être portés à l'ordre du jour du CA.

Des Commissions et groupe de travail : Chaque administrateur s'implique au moins dans une commission ou groupe de travail permettant ainsi de dynamiser la vie de l'APMF.

Chaque adhérent peut aussi se proposer pour travailler avec un groupe de travail constitué autour d'un sujet auquel il s'intéresse. Appel à candidature !

COMMISSIONS :

« Branche » Exercice en libéral,
Commission des Différends et éthique de la pratique,
Commission Communication
Commission Edition
Commission Formation
Commission MF en contexte Judiciaire
Commission Exercice en service conventionné

GROUPES DE TRAVAIL :

Groupe de travail TMFPO
Groupe Statuts et rémunération des DEMF
Chantier partenarial avec les professions du droit

2.2 UN SECRETARIAT – UN SIEGE SOCIAL - UNE INTERFACE INTERNET

Concernant le secrétariat : L'année 2022 a été marquée par le départ en retraite de Mme Sylvie FARNANE, secrétaire historique engagée depuis plus de 15 ans de travail à l'APMF.

Rien de moins simple pour n'importe quelle association ou entreprise de pouvoir palier au remplacement d'une personne connaissant parfaitement les rouages de la structure et capable aussi bien de répondre aux sollicitations des adhérents, du grand public, d'accompagner et rappeler aux administrateurs les tâches à accomplir... L'APMF est profondément reconnaissante et renouvelle ses remerciements à Mme Sylvie FARNANE

En avril 2021, Mme Aissatou CONDÉ, qui avait déjà eu l'occasion de travailler au secrétariat de l'APMF a été recrutée pour reprendre cette lourde fonction si importante.

En effet, la mission de la personne en charge du secrétariat d'une association d'envergure nationale impose une rigueur, une précision et une disponibilité de chaque instant pour apprécier l'orientation à donner aux nombreuses sollicitations reçues et les diriger vers les administrateurs concernés pour faciliter nos échanges tant à destination des adhérents que de nos partenaires extérieurs. Enfin, il s'agit aussi d'assurer un suivi une veille d'actualité ou juridique, concernant tous les thèmes abordant de près ou de loin la médiation familiale.

UN SIEGE NATIONAL

Notre siège social : 11 rue Beccaria, à Paris, un lieu vers lequel convergent de très nombreuses activités de l'APMF.

UN SITE INTERNET

Administratrices référentes : Muriel GEOFFRAY et Sarah FURTADO

Il est important de souligner et dire tout le travail accompli pour offrir le plus grand nombre de visiteurs de notre **site internet**, le maximum d'informations sans que celles-ci ne deviennent indigestes.

Par exemple, l'accès à l'annuaire permettant de « Trouver un médiateur familial » et qui est consulté de très nombreuses fois par jour, nécessite un travail de veille régulier de la part de nos administrateurs référents.

Pour chaque adhérent, la connexion à une offre plus complète permet aussi un accès à de nombreuses sources d'information, réflexions et une documenthèque pratique.

Ce travail d'information est complété par **LA LETTRE DE L'APMF** que nous souhaitons plus régulière. Le lien entre les administrateurs référents et le secrétariat est essentiel pour nourrir la lettre de l'APMF.

En plus, l'APMF souhaite accentuer sa communication autour de tous les projets et toutes les initiatives portées sur l'ensemble du territoire national. L'expression des pratiques ou questionnements des praticiens donnent du sens à notre action. Au cours de l'année 2021, un appel était fait à chaque adhérent pour faire remonter toutes informations qu'il jugerait utile. Appel renouvelé en cette AG !

2.3-UNE REPRESENTATION ACTIVE ET CONSTANTE

L'APMF représente la médiation familiale, sa spécificité et l'éthique qu'elle fait valoir, auprès du plus grand nombre d'instances nationales et locales.

Ce travail de présence et de parole demande du temps et de la disponibilité à ses représentants. Cette mobilisation est indispensable pour que les valeurs qui nous fondent soient diffusées, entendues et reconnues.

L'APMF intervient régulièrement dans des réunions de travail portées par nos partenaires institutionnels. Qu'il s'agisse de réunions organisées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (Ministère des Solidarités et de la Santé), du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV – Ministère de la Justice), ou de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF), la voix de l'APMF est toujours présente.

Dans le même temps, chaque administrateur s'investit dans des réunions initiées soit par l'APMF soit par d'autres de nos partenaires de travail : FENAMEF, UNAF, MEDIATION 21...

- **FOCUS : REUNION DE « L'INSTANCE NATIONALE »**

L'intitulé « Instance Nationale » revêt les réunions de travail organisées sous l'égide de la DGCS, du SADJAV, de la CNAF et de la CCMSA et auxquelles participent l'APMF, la FENAMEF, la FFER, l'UNAF, la FNCIDFF, le CNB, La Fédération Nationales des relais enfants – parents.

Mise en sommeil depuis 2018, cette instance a repris son travail proposant pour les années 2021/2022, 3 grands axes de travail concernant :

- Les pratiques de travail concernant les espaces de rencontre et la médiation familiale
- La promotion et valorisation des dispositifs de prévention et l'accompagnement des ruptures familiales et d'exercice de la co-parentalité
- Une réflexion sur les relations familiales et l'exercice de la co-parentalité dans les lieux de privation de liberté.

-

Le Président, la vice-présidente ou tout autre administrateur de l'APMF participent à ses réunions afin de porter de manière constante la voix de l'association et de la spécificité de la médiation familiale.

2.4 RESSOURCES FINANCIERES DE L'ASSOCIATION:

Administrateurs référents : Dany ZANARTU HAYER - Philippe BARLIER

Après une implication rigoureuse et régulière au service d'un travail appliqué, Dany ZANARTU-HAYER a fait part de son choix de quitter ses fonctions. Choix de la sagesse en raison du grand nombre d'heures de bénévolat qu'elle consacre également à d'autres associations et à sa famille. Qu'elle en soit une nouvelle fois remerciée.

Philippe BARLIER lui a succédé au poste de trésorier et accompli sa mission avec la même rigueur et qualité. Il poursuit ainsi un travail précis et nécessaire du suivi des comptes de l'APMF, le compte national comme celui de chaque délégation régionale.

MERCI à tous deux.

Ce travail permet la mise en œuvre pratique et financière des actions souhaitées et organisées tant par le national (réunions des diverses instances : CA, Conseil des Régions, Commissions) que par les équipes régionales, (débat, conférences, journées d'étude, formation...).

Le travail de trésorerie est essentiel. Il nécessite beaucoup de disponibilités et de rigueur afin de nous permettre de mettre en œuvre notre politique et nos actions. La trésorière et la secrétaire travaillent également avec le cabinet comptable engagé par l'APMF.

Cette année encore, vous noterez dans le bilan financier que nous avons valorisé le temps bénévole que chaque adhérent, délégué régional ou administrateur consacre au service de l'APMF. Ce **bénévolat constitue une dynamique nécessaire au service de notre association : MERCI A TOUS**

Pour information, ce bénévolat représente **4042 heures, soit 2,5 ETP.**

Dans notre association comme dans toute association telle que chacun peut en connaître, ce bénévolat est indispensable pour affirmer des convictions au sein des instances qui nous sollicitent. Ce temps que chacun consacre à la vie de l'APMF permet de mener des actions nationales et locales, **et aussi d'assurer une juste représentation des praticiens DEMF au sein d'instances décisionnaires ainsi qu'une participation active aux réflexions pouvant incliner l'évolution des politiques publiques.**

3- LE CONSEIL DES RÉGIONS

Administratrice coordinatrice : Bénédicte DEFOSSEZ

Le conseil des régions réunit l'ensemble des délégués régionaux et relais ainsi que Bénédicte DEFOSSEZ pour sa coordination.

Le conseil des régions se réunit régulièrement afin d'une part de confronter les expériences régionales dans le souci de la cohérence associative et d'autre part de trouver pour nos DR un espace afin de partager sur leur organisation régionale,

leurs actions, pratiques locales, les questionnements, les inquiétudes, les partenariats, les relations interprofessionnelles.

C'est une instance avec des échanges verticaux entre le national et les régions via les DR (Délégué-e Régional-e) ou Relais ainsi qu'un lieu d'échanges transversaux entre adhérents via leur DR ou relais. En effet, les échanges avec le national fonctionnent dans les deux sens. Le DR transmet aux adhérents locaux les informations du national et fait remonter par le biais du conseil des régions au national les informations et les questions des adhérents de sa région.

Les comptes rendus sont adressés aux administrateurs. Ils reprennent diverses informations sur les travaux en régions, des questions, des propositions, des demandes, etc.

Chaque année, le conseil d'administration selon ses possibilités budgétaires, alloue une somme forfaitaire qui est répartie aux régions selon des budgets prévisionnels rendus au conseil des régions.

Le conseil des régions c'est des réunions de travail, de nombreux échanges par mail et par téléphone et une aventure humaine.

Concernant les réunions nous pouvons retenir quelques thèmes :

En février 2021 : Informations et actions des régions ; La nouvelle procédure de divorce depuis le 1^{er} janvier 2021 ; Retour sur la JNE du 26 janvier TMFPO ; Préparation du CA/CR du 13 février ; Bilan d'activité 2020, Budget prévisionnel et point bred de nos régions ; etc.

En mai 2021 : Confinement retours et questionnements sur nos territoires ; TMFPO ; Les écrits en médiation – partage sur nos pratiques locales ; Infos diverses et actions en région ; Point Bred ; etc.

En octobre 2021 : Semaine de la médiation familiale ; La formation au DEMF – état des lieux, les stagiaires et lieux de stages, les conséquences du covid, etc ; Info sur des actions et des questionnements en région ; réactivation et nouvelles délégations ; TMFPO ; etc.

En décembre 2021 : Retour de la formation organisée par la région Paca-Corse ; infos et partage des questionnements, Projets en région, Retour administratif, Formation au DEMF et partenariats.

En Janvier 2022 : Point sur des délégations régionales ; Projets en région : Bourgogne Franche-Comté – caravane itinérante et formation facilitateur graphique, Languedoc-Roussillon – JNE ; Formation DEMF et partenariats ; Renouvellement des adhésions ; Points divers tels que le rendu des comptes, budgets, bilan activité, etc.

Sur tout le premier semestre : des réunions d'information concernant la TMFPO ont été organisées. Afin de couvrir l'ensemble du territoire et permettre aux adhérents des différentes régions avant fin juin de mieux appréhender la TMFPO et l'importance de nos travaux d'évaluation réalisés par le groupe des référents APMF avec la participation de Nicolas Lauriot dit

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Sébastien CUINET, Bénédicte DEFOSSEZ et Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration
avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail,
et des Délégués Régionaux

Prévost sociologue, une mobilisation du conseil de régions et des DR et relais a permis de proposer 6 réunions inter régions. Merci aux divers intervenants qui ont pu présenter, questionner, échanger, l'expérimentation et les pratiques dans les 11 TJ faisant partie de l'expérimentation.

De plus cette année le conseil des régions a été à la rencontre des adhérents dans les régions non pourvues d'un représentant régional APMF. En effet, l'APMF a gardé l'ancien découpage administratif afin d'être entre autres au plus prêt des territoires et des MF. Lors de nos différents échanges avec les adhérents nous avons pu ensemble faire le constat de l'importance des délégations APMF permettant de fédérer les MF quel que soit leur statut, mettant au centre la médiation familiale, leurs préoccupations locales, leur envie de faire ensemble et de faire corps. La délégation régionale est un maillon important tant pour la représentation locale que pour fédérer les MF et les partenaires au bénéfice de la MF.

C'est ainsi que suite aux différents échanges avec les adhérents de régions sans délégation ou relai, les régions Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes ont été réactivées.

Région Lorraine : Alexia Maiset DR

Région Picardie : Cendrine Boulanger DR et Valérie Dumouchy DR adjointe

Région Poitou-Charentes : Marie-Clotilde Danis et Corinne Gouby co-DR.

Ces nouvelles délégations ont rejoint le conseil des régions permettant de travailler avec l'ensemble des autres délégations. Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'APMF afin d'obtenir les coordonnées des représentants régionaux ainsi que d'autres infos à la page vie régionale apmf.fr

Concernant d'autres délégations : nouvelle organisation pour la région Rhône Alpes avec nouvelle équipe régionale autour de Mani Isaac DR et Emmanuel Roque DR adjoint, pour la région Midi-Pyrénées Laurence Puisségur relai, pour la région Bretagne Cécile Pénot DR. Début 2022 l'équipe régionale Bourgogne Franche Comté a été réélue autour de Véronique Mougey DR, Claudine Blasselle DR adjointe et correspondants départementaux.

C'est ainsi que nous adressons nos remerciements à Béatrice Atlan (Midi-Pyrénées), Valérie Richard-Tignol (Rhône-Alpes), Soline Lucas (Pays de la Loire), Christine Froger (Bretagne) pour leur investissement passé.

Nous remercions Dany Hayer qui nous a accompagné jusqu'en décembre 2021 en qualité de coordinatrice adjointe au conseil des régions ainsi que pour toutes ces années passées au poste de trésorier de notre association.

Nous profitons d'ailleurs pour faire un appel aux adhérents personnes physiques qui souhaiteraient s'investir avec nous, en postulant comme DR ou Relais, en prenant contact par mail à apmf@free.fr avec copie à benedictedefossez@hotmail.fr

En effet, pour la région Champagne-Ardenne (08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne et 52 Haute Marne), Limousin (19 Corrèze, 23 Creuse et 87 Haute Vienne) et les DOM TOM, le conseil des régions, faute de représentant local, fait office de relai.

Nous profitons ici pour inviter tous les adhérents qui souhaitent s'investir localement à se rapprocher de leur DR et relais.

Ci-dessous quelques mots reprenant ici et là leurs travaux. Nous souhaitons vraiment remercier ces hommes et ces femmes pour tous leur investissement envers l'APMF et pour ce qui nous fait centre ici : la médiation familiale.

3.1 Délégation Régionale Aquitaine - Sophie GARDIES

Des rencontres par zoom tous les deux mois. Cela a permis à chacun de renouer le contact, parler de ses inquiétudes et de projets... Le groupe va organiser pour juin 2022, un temps de réunion à thème. Rencontres avec des partenaires. Transmission d'info, réponses aux appels et mails.
Réunion TMFPO le 11 juin 2021.

3.2 Délégation Régionale Auvergne - Nicole HOLMIERE

Transmissions d'informations, réponses aux mails et appels téléphoniques.
Au regard du contexte Covid-19 et des conditions sanitaires, le projet d'organiser en présentiel une réunion régionale a été reporté sur le deuxième semestre 2022.
Une réunion TMFPO avec la région auvergne a été organisée le 29 juin 2021

3.3 Délégation Régionale Bourgogne-Franche-Comté - Véronique MOUGEY

L'équipe régionale est composée de correspondants départementaux. Des projets sont portés par des MFDE dans les territoires en lien avec la délégation.

Activités 2021 :

Les adhérents APMF BFC ont travaillé à distance et se sont réunis en formation régionale trois fois : deux fois en visio conférence et une fois en présentiel à DIJON (13/09). La CAF de Côte d'Or a mis à disposition gracieusement les locaux du Centre social des Grésilles à DIJON.

Extension de la TMFPO : la perspective a mobilisé beaucoup d'énergie. Réunion préparatoire et grande réunion inter régionale le 21 juin. Dans ce cadre, une information a été portée aux tribunaux judiciaires et Cours d'Appel.

ARIPA et l'intermédiation CAF MSA : les médiateurs familiaux de Saône-et-Loire ont fait un état des lieux et suivent cette question.

Semaine de la médiation : des initiatives individuelles, avec inscription sur le site, ont eu lieu à Héricourt (70400), La Clayette (71800) et Pouilly sous Charlieu (42720 - Salon « Être soi et grandir ensemble »)

Relation avec les organismes de formation : une réunion de travail avec l'IRTS de Franche-Comté, le 27 février a permis que soit traitées les questions des maîtres de stage. L'IRTS a adhéré à l'APMF. Deux élus APMF ont participé au CTP de l'IRTS.

Médiations Institutions-résidents-familles. L'expérimentation démarrée en 2019 s'est concrétisée par la mise en place de médiations dans les établissements. Plusieurs réunions de travail ont permis l'élaboration de documents et l'approfondissement de la relation avec l'Agence Régionale de Santé. Contacts référencés : Bourgogne : Bernadette CLAUDE, Franche-Comté : Claudine BLASSELLE. Le travail de communication est en cours avec le sigle APMF.

Formation continue des MFDE : le stage en résidence à Oderen (Haut-Rhin) les 6-8 septembre avait pour objet la promotion de la médiation familiale avec de nouveaux outils (pratique théâtrale) dans une démarche collective. Le stage a réuni des adhérents de Bourgogne Franche-Comté et d'Alsace. La formation a été possible grâce au financement APMF et à l'accueil en résidence par une collègue APMF d'Alsace. La commission Promotion et Communication s'est réunie une dizaine de fois : préparation du stage, report du stage cause covid, changement de formateur en raison du report, organisation du stage, mise en place d'un projet ambitieux pour la semaine de la médiation 2022 (semaine 41). Travail en visio conférence et avec l'outil collaboratif framapad.

Au niveau institutionnel :

Des MFDE ont participé au jury délivrant le diplôme (nov. 2021)

L'APMF est invitée par la CAF en Saône-et-Loire et dans le Doubs (comité de pilotage et schéma départemental des services aux familles).

Cour d'Appel de Besançon : pas de rencontre en 2021 ; la dynamique de 2020 a été stoppée par la reprise de la pandémie.

Soutien professionnel :

Les MFDE travaillent en réseau et s'apportent des savoirs. Si besoin, la DR relaie à des personnes ressources. Cela a concerné la médiation à distance, les titres exécutoires, la RGPD, l'archivage.

Contact extérieur. Une citoyenne britannique originaire de la région souhaitait échanger avec des médiateurs français à propos des médiations grands-parents.

Relais a été pris par une collègue de Bourgogne.

Lien avec le National :

Le lien fonctionne dans les deux sens. Réponse aux questionnements et participation au travail collectif, via le Conseil des régions.

3.4 Délégation Régionale Bretagne - Christine FROGER

- réunions du groupe en visioconférence.
- réalisation de capsules vidéo pour la semaine de la médiation
- annulation de la rencontre de juin 2021 (retours TMFPO en Bretagne)
- réunion interrégionale TMFPO en visio 25 juin 2021 (présentation, évaluation, etc)
- une seule réunion en présence à Lorient en novembre
- organisation des élections régionales pour début 2022.

3.5 Délégation Régionale Languedoc-Roussillon – Nathalie MAUFFROY

Principale activité :

- reprise de contacts avec les territoires pour fédérer à nouveau l'élan « amoindri » de nos adhérents....
- Contacts par départements : réunions visio ou contacts téléphoniques
- Promotion de l'activité de l'APMF : auprès des différentes instances pour parfaire le partenariat existant = la CAF, la CA, le TJ, les avocats

Aide à la réflexion et à la création d'un futur service de MF sur Nîmes : Contacts téléphoniques, réunions visio, et rencontre physique sur place avec le soutien de Bénédicte DEFOSSEZ

Réunion Adhérents :

- Une réunion par visio thème échanges sur la situation de chacun les évolutions, la TMFPO, etc...
- Participation aux réunions du groupe réflexif national TMFPO : Par visio, échanges riches et partage autour des pratiques

3.6 Délégation Régionale Midi Pyrénées - Béatrice ATLAN

Au-delà, des échanges par mails et téléphoniques ici et là, il y a eu la participation aux réunions du conseil des régions afin d'échanger avec les autres délégations régionales et la participation à la mise en place de réunions sur la TMFPO le 2 juin. Pour raison personnelle, Béatrice Atlan, a mis fin à son mandat. Laurence Puisségur est depuis Relais pour cette région APMF Midi-Pyrénées.

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Sébastien CUINET, Bénédicte DEFOSSEZ et Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration
avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail,
et des Délégués Régionaux

3.7 Délégation Régionale Normandie - Evelyne BIROT-MORVAND

La réunion TMFPO : Une réunion a eu lieu avec la région Picardie et la région Nord, le 10 juin 2021. Un grand nombre de participants étaient présents et beaucoup de Normandie !

Les "cafés des médiateurs" : tous les 2 mois réunions d'1H30 maxi par Zoom. Ce sont des réunions dédiées aux MF adhérents de la région Normandie. La DR transmet le lien Zoom à un.e collègue "hôte" qui anime le café. Cela se fait à tour de rôle. Le format en est strictement confidentiel. Les règles claires sont, là aussi, non jugement, écoute, partage et bienveillance. Les sujets sont entièrement libres, il n'y a ni ordre du jour ni compte-rendu. Des questions professionnelles, des partages de formation comme des sujets plus personnels, souvent en lien avec les conditions d'exercice du métier, peuvent être abordés.

Le groupe Whatsapp :

depuis 2020, création d'un groupe Whatsapp a vu le jour sur les mêmes règles que le "café des médiateurs",

Réunion de promotion en novembre avec distribution des affiches APMF comme outil de communication commandées par la région.

4 ciné-débats n'avaient pas pu se dérouler l'an passé à cause de la crise sanitaire. Aucun collègue n'a lâché !

- Dans l'Eure, autour de Cécile CHARON,
- Dans l'Orne, autour de Magali FOUQUE et d'Isabelle DENIS,
- Au Havre, Laure ALLASSAN a pu bénéficier de l'aide et de l'expérience (de l'année passée) de plusieurs collègues dont Christophe BERRUER, Isabelle RAQUIDEL et Agnès AVISSE.

Ce projet a permis de fédérer des adhérents et non adhérents APMF.

2 réunions régionales : elles se déroulent sur la journée complète. Le début de matinée est dédié à un tour de table puis à un partage de l'actualité. Le reste de la matinée et l'après-midi à des échanges de pratique et à des formations, mutualisation de connaissances.

Une prestation pour bénéficier d'une actualisation juridique par une collègue avocate et médiatrice familiale D.E. a été incluse dans ce temps de rencontre.

3.8 Délégation Régionale Paca Corse - Alyette BRAU

- Les adhérents APMF PACA CORSE se réunissent en général environ 4 à 5 journées par an et rassemblent en moyenne une quinzaine de personnes. Nos rencontres en présence se déroulent depuis janvier 2020 au siège d'une association adhérente, LA RECAMPADO, à Aix en Provence. Nous avons noté un peu d'essoufflement dans la mobilisation de nos adhérents cette année. Les réunions se déroulent en deux temps.

Nos adhérents peuvent se joindre à la réunion soit en visio ou en présence : Le matin, nous partageons des informations venant de l'APMF National et celles concernant la vie de la médiation familiale dans notre région.

L'après-midi, nous échangeons autour d'un thème prévu à l'avance, à partir de nos pratiques.

Quelques thèmes abordés au cours de ces après-midis en 2021 :
en février : La nouvelle procédure sur le divorce de janvier 2021,
en mai : Partage d'expériences réussies ou difficiles de partenariat entre différents professionnels autour de l'accompagnement des familles (avocats, thérapeutes, intervenants sociaux....),
en novembre : réflexions relatives aux situations familiales que nous souhaitions interroger lors de la formation de Damien d'Ursel.

- Réunion visio sur le thème TMFPO le 2 juin.
- Organisation de la conférence et la formation avec Damien d'Ursel que nous avons dû reporter à deux reprises.

Nous avons décidé d'organiser la conférence sous forme de webinaire le 22 novembre à 18h et nous l'avons ouverte largement aux adhérents de l'APMF ainsi qu'à nos différents partenaires de la région PACA CORSE. 228 personnes se sont inscrites à cet événement. La conférence a été suivie de deux journées de formation proposées à un tarif préférentiel aux adhérents de la région. 20 personnes se sont inscrites.

Nous continuons d'assurer l'expédition des commandes passées à l'APMF pour les brochures séparations divorces.

La délégation régionale a demandé un RV à un magistrat de la Cour d'Appel d'Aix en Provence pour présenter l'APMF début décembre 2021.

Nous restons préoccupés par l'entendue de notre région et la difficulté pour certains de nos adhérents de se joindre à nous. Nous avons prévu pour l'an prochain d'alterner rencontres en visio d'une durée réduite et journées en présence et d'essayer d'organiser une journée à thème dans les Hautes Alpes ou Alpes de Haute Provence.

Nous envisageons également d'organiser à nouveau une journée d'étude pour nos adhérents et nous avons bien noté que nous pourrions demander à cette occasion une dotation spéciale.

3.9 Délégation Régionale Pays de Loire Claudine LERMITE & Soline LUCAS

L'impact de la pandémie : la pandémie a, cette année encore, lourdement influencé l'activité. Les réunions en région se sont toutes réalisées en visio, ce qui implique une autre forme de mise en relations. Il a été nécessaire, pour tous, de mobiliser une énergie importante pour s'adapter et accepter de nouvelles organisations dans le contexte d'une pandémie. Cependant, si jusqu'alors, la distance était un frein, la visio a permis aux adhérents éloignés de Nantes (Sarthe et de la Mayenne) une mobilisation et une participation active et régulière.

La journée d'étude «les multiples pratiques en médiation familiale » prévue en novembre 2020 a été reportée en octobre 2021. Au regard des conditions sanitaires ce temps fort a dû définitivement être annulé, ce qui n'a pas empêché une réflexion sur ce thème lors des réunions de préparation.

5 réunions en visio ont été organisées ce qui a permis des échanges en autres sur les infos transmises par les lettres d'informations ou communiqués de l'APMF, des actualités, des vécus des MF, de temps à thème tel que MF/fratrie adultes, info préalable, etc.

Des actions particulières : localement, des médiateurs familiaux en poste au sein d'associations conventionnées ont exprimé des difficultés dans le recrutement des futurs médiateurs familiaux. le Conseil des Régions s'est saisi de cette question. Ainsi , cet échange entre délégués régionaux a mis en évidence de grande disparité de liens entre les organismes de formation et l'APMF localement. Aussi, il a été

engagé un rapprochement entre la délégation régionale et le CNAM, seul organisme de formation à Nantes. Ce travail est en cours.

Par ailleurs, la question de la TMFPO et l'éventualité de son extension ont nourri largement nos débats en réunions régionales. Pour autant, seul le TJ de Nantes étant concerné, nous avons souhaité bâtir un groupe de travail spécifique avec les référents TMFPO du secteur. Cette demande est en cours.

3.10 Délégation Régionale PIF - Caroline BLONDEAU

- Transmissions d'informations, réponses aux mails et appels téléphoniques,
- Au regard du contexte Covid-19 et des conditions sanitaires, les ciné débats n'ont pas pu s'organiser comme les autres années.
- Une réunion TMFPO a été organisée le 9 juin 2021 pour l'ensemble des adhérents de la région. Cette réunion a permis d'échanger avec Nicolas Lauriot dit Prévost et des référents du groupe de travail sur la TMFPO coordonné par Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ, sur les différentes pratiques dans les 11 TJ concernés, sur l'évaluation faite par l'APMF, sur les inquiétudes et questionnements, etc.
- Une intervention sur la problématique des parents solos avec Sophie Guillaume dans le 95
- Réunions et permanences à la cour d'appel de Paris et avec les adhérents sur l'expérimentation des permanences de médiation familiale.
- Réunions rue Beccaria avec les adhérents et un entretien avec Mr Riffaut , pour une revue de sciences sociales.

3.11 Délégation Régionale Rhône Alpes - Valérie RICHARD TIGNOL

- Réunions plutôt par visioconférence.
- Réunion en visio TMFPO fin juin 2021.
- Transmissions d'informations, réponses aux mails et appels téléphoniques.
- Report du projet d'une journée d'études sur 2022.
- Réunion régionale en présentiel avec les élections du nouveau DR et DR adjoint.

4. ACTIVITE DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

4.1 APMF-ML : MEDiateurs LIBERAUX

Administrateurs référents : Sébastien CUINET et Claude LEOBON

Référentes : Marianne SOUQUET et Sophie GUILHAUME

Profitant d'une liste de diffusion comptant 110 personnes, les réunions en visioconférence initiées depuis la pandémie, se sont poursuivies en 2021 :

- **3** réunions plénières : janvier, juin, novembre réunissant à chaque fois au moins une vingtaine de personnes
- la poursuite des ateliers en place pendant la pandémie. En 2021, **20 réunions** réunissant 150 participants en tout, sur différents thèmes comme par exemple : ATELIER INSTALLATION animé par Roxane JARRY, ATELIER MÉDIATION À DISTANCE par Dominique DE CORNULIER, ATELIER CONFLIT EXTRÊME animé par Clara König.

UN GRAND MERCI A TOUS POUR CES INITIATIVES et RASSEMBLEMENTS FRUCTUEUX.

A l'initiative de Sophie Guilhaume, Cécile Penot, Isabelle Penin et Marie-Caroline Despax, l'année 2021 a aussi permis la refonte de la rubrique «*exercice en libéral*» de notre site internet.

Pour rappel, le site vit aussi des retours faits par chaque adhérents : **d'avance, merci à tous pour votre contribution !**

4.2 LA COMMISSION DES DIFFERENDS et ETHIQUE DE LA PRATIQUE **Administrateurs référents : Philippe BARLIER et Audrey RINGOT**

Saisie pour un certain nombre de dossiers, la commission des différends a poursuivi en 2021, son travail relatif notamment au respect de l'éthique et de la déontologie de la pratique de Médiation Familiale.
Merci pour l'investissement de chacun.

4.3 La COMMISSION COMMUNICATION **Administratrice référente : Muriel GEOFFRAY**

Le travail de maintenance et d'évolution du site internet reste d'actualité.
Des demandes d'amélioration et d'évolution du back office, ont été faites au prestataire informatique, afin d'optimiser son utilisation comme source d'information et outil de gestion administrative.
La page du site consacrée à l'exercice en libéral a été remodelée et enrichie en partenariat avec la « branche » des libéraux de l'APMF.

Trois « LETTRE APMF » et huit « INFO APMF » ont été diffusées au cours de l'année.

Enfin, trois capsules vidéo « Minute médiation », à destination des partenaires et du public, ont été réalisées à l'initiative de l'APMF Bretagne. Elles ont été diffusées lors de la semaine de la médiation et sont téléchargeables sur le site de l'APMF.

4.4 COMMISSION EDITION : TIERS, la revue de l'APMF Unique revue consacrée à la médiation familiale en France ! **Administratrice Référente : Christine FROGER** **Rédacteur en Chef de la revue Frédéric PENANT**

Pendant l'année 2021 la revue Tiers a poursuivi son chemin avec ses deux numéros annuels et le trophée des mémoires :

Le numéro 30 : "Ages, générations... sables émouvants".

Le numéro 31 : "Le poids des étiquettes en médiation familiale".

Le trophée des mémoires intitulé "L'Impro, une pratique au service de la médiation familiale".

L'un des points marquants de l'année 2021 a été le vote du CA de l'APMF d'autoriser la parution de Tiers sur la plateforme CAIRN, un portail créé en 2005 pour l'hébergement et la distribution de revues et ouvrages dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le contrat entre l'APMF et CAIRN a été signé le 24 janvier 2022.

La mise en ligne du dernier numéro (n°31) et des numéros des années 2015 à 2021 a été symboliquement programmée pour la mi-mai 2022 à l'occasion de l'AG de l'APMF.

La rétroconversion des années 2010 – 2015 se fera dans un second temps.

Il a été demandé aux auteurs qui ne souhaitent pas que leur(s) article(s) paraissent sur CAIRN de le faire savoir auprès de l'APMF.

Tiers sera la première revue de médiation familiale à être présente sur le portail de CAIRN. Un nouveau moyen pour l'APMF de diffuser encore plus largement l'esprit et les valeurs de la médiation qu'elle porte depuis sa création en 1988. D'ici la fin 2022 ce seront 24 numéros, soit environs 250 articles, consacrés de près ou de loin à la médiation qui seront en ligne et consultables partout dans le monde !

La revue Tiers c'est aussi très concrètement le travail rigoureux et constant d'une équipe d'une vingtaine de personnes dont le temps de bénévolat a été estimée à 338h en 2021. Ce travail comprend : des réunions pour construire le numéro en cours et préparer les numéros à venir, réfléchir à des auteurs et les solliciter (et parfois les relancer). La relecture attentive des articles et les allers et retours avec leurs auteurs. L'édition du numéro, sa mise en page, les échanges avec la maquettiste. Le travail de secrétariat pour l'envoi aux adhérents, aux auteurs et aux partenaires, et le suivi de cet envoi.

Un immense merci à chacun !

4.5 GROUPE DE TRAVAIL TMFPO

Administratrices référentes : Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ

La création de ce groupe de travail a été validée par le Conseil d'Administration qui a délégué à Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ sa coordination.

Dès 2017, un groupe référent a été constitué, réunissant des médiateurs et des médiatrices familiales exerçant sur les ressorts des 11 tribunaux engagés par cette expérimentation. Nous avons pu mettre en place une veille éthique et une réflexion constante sur les pratiques et les supports adressés tant aux personnes concernées qu'aux magistrats. Ces travaux ont été le support d'une réflexion accompagnée par Nicolas LAURIOT DIT PREVOST, sociologue indépendant. Ils ont donné lieu à un rapport collaboratif : <https://www.apmf.fr/ressources-outils/fondements-juridiques/la-tmfpo/>

Une journée nationale d'étude (JNE) a été portée le 26 janvier 2021 permettant une présentation en 3 axes : présentation de la TMFPO, restitution de l'évaluation, ateliers participatifs et synthèse évaluative de la TMFPO et perspectives.

Elle a rassemblé 256 adhérents.

La restitution a également été proposée au SADJAV puis aux membres de l'instance nationale. Chacun.e a pu apprécier le travail mené.

Huit restitutions en région ont eu lieu au cours du premier semestre 2021, à laquelle ont participé des médiateurs et médiatrices familiales du groupe référent ainsi qu'Audrey RINGOT, Bénédicte DEFOSSEZ et Nicolas LAURIOT DIT PREVOST. Elles ont rassemblé entre 20 et 90 personnes (adhérent.e.s et non adhérent.e.s) et ont permis de nombreux échanges pour mieux appréhender les réalités de cette

expérimentation, les enjeux pour le développement de la médiation familiale, ainsi que les conditions que toute extension ou généralisation devraient respecter.

4.6 Groupe de travail « Le statut et les conditions de travail du médiateur familial D.E. »

Administratrice référente : Christine METRAL

En janvier 2021, le groupe de travail a proposé un questionnaire en direction des professionnel(les) diplômés(ées) d'état, en exercice ou ayant exercé afin de faire un état des lieux actualisé de la situation. Une enquête et un travail similaires avaient en effet eu lieu il y a une dizaine d'années.

Vous avez été très nombreux à répondre aux 52 questions portant sur vos modalités d'exercices, les types de structures, la durée du temps de travail, l'ancienneté, les salaires et les revenus, les avantages sociaux, les conventions collectives, le statut de cadre, l'accès à la formation continue... et sur vos idées pour que ce métier soit mieux reconnu.

Les résultats de l'enquête ont été présentés à la précédente **AG du 30 mars 2021** et ont fait l'objet d'une réunion-débat en visio qui a réuni 25 personnes **le 2 juillet 2021** et sont maintenant accessibles sur notre site.

Ces résultats sont issus du dépouillement des éléments déclarés par les **275 médiatrices-eurs familiales diplômées d'état en exercice, exerçant en libéral, en tant que salariés ou les deux**, qui ont répondu à notre enquête.

Pour mémoire : l'enquête a montré chez les médiateurs familiaux DE salariés, une très grande diversité de statuts et de salaires (de 11 à 30 euros brut/heure, taux horaire brut moyen 17,31€, un quart des salariés touchent moins de 15,25€ brut)

En comparaison avec l'enquête menée il y a 10 ans, la précarité n'est plus tant au niveau des contrats qui sont majoritairement en CDI, ni dans la très faible durée des temps partiels, à l'époque. La précarité est aujourd'hui due à la faiblesse de la rémunération pour les salariés comme pour les libéraux.

Parallèlement à ce travail d'enquête, le groupe eu des contacts avec deux syndicats : CGT et CFDT dans l'objectif de voir notre métier inscrit dans au moins une ou des conventions collectives au cours des actuelles négociations en cours .

Les Médiateurs(trices) familiaux(les) adhérentes qui se sont manifestés, attendent de l'APMF des recommandations afin de pouvoir s'appuyer sur celles-ci lors de négociations auprès d'un employeur. Actuellement, le seul point d'appui est la grille Fenaméf qui datent de 2007.

En fin d'année 2021, des adhérentes médiatrices familiales de différentes régions, Françoise Bouvet, Sophie Roche, Soline Lucas, ont rejoint le groupe de travail autour des administratrices Caroline Blondeau et Christine Métral avec, cette fois-ci l'objectif de construire et proposer des préconisations de rémunération pour les médiateurs(trices) familiaux(ales) DE salarié(es).

Le travail accompli doit permettre à l'APMF de faire au cours de l'année 2022, une préconisation relative à une rémunération minimum et une grille salariale.

4.7 APMF / MEDIATION 21.

Administrateurs référents : Sébastien CUINET et Audrey RINGOT

Pour l'APMF, penser la médiation familiale avec les organisations nationales de la médiation, comme nous l'avons fait, en 2008-2009, au moment de l'élaboration du Code de Déontologie des Médiateurs, **est indispensable pour exister avec la communauté des médiateurs et faire reconnaître la spécificité de la médiation familiale, la particularité du conflit dans la famille et le DEMF.**

Fruit des travaux portés par le collectif devenu association MEDIATION 21, une loi a été votée le 22 décembre 2021 portant création d'un Conseil National de la Médiation qui aura notamment pour mission de :

- « 1° Rendre des avis dans le domaine de la médiation définie à l'article 21 et proposer aux pouvoirs publics toutes mesures propres à l'améliorer ;
- 2° Proposer un recueil de déontologie applicable à la pratique de la médiation ;
- 3° Proposer des référentiels nationaux de formation des médiateurs et faire toute recommandation sur la formation ;
- 4° Émettre des propositions sur les conditions d'inscription des médiateurs sur la liste prévue à l'article 22-1 A.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil national de la médiation recueille toutes informations quantitatives et qualitatives sur la médiation. »

Par ailleurs, siégeront au Conseil national de la médiation des personnalités qualifiées ainsi que des représentants des associations intervenant dans le champ de la médiation, des administrations, des juridictions et des professions du droit. Une majorité des membres aura une expérience pratique ou une formation à la médiation. Un décret en Conseil d'État fixera la composition du CNM.

Pour le moment, aucune date précise n'a été fixée pour le décret d'application. La composition du CNM n'est pas arrêtée, par conséquent on ne sait pas combien de sièges il y aura par représentants de la médiation. L'idée est d'avoir au moins un représentant par type de médiation. Nous n'avons pas d'interlocuteur privilégié à l'heure actuelle.

Il est important de réfléchir à comment représenter la MF au sein de Conseil National de la Médiation. L'APMF a déjà été identifiée comme l'une des trois plus grandes voix présentes et actives dans le travail mené.

Dans le prolongement des travaux et de la diffusion du Livre Blanc de la Médiation, une réflexion a été menée autour de l'élaboration d'un agrément des médiateurs et médiatrices. Cette terminologie a été invalidée par le cabinet du Ministère qui ne voit pas, pour l'instant, l'utilité de cette forme de reconnaissance.

Médiation 21 continue de réfléchir à la création d'une reconnaissance visible pour les prescripteurs et pour le public. Elle permettrait de contribuer à la reconnaissance du statut de médiateur par une qualification validant au moins 200 heures de formation, La participation régulière à la formation continue et à de l'analyse des pratiques. Les médiateurs familiaux titulaires du DEMF seront donc de fait reconnus dans ce titre.

4.8 SEMAINE DE LA MEDIATION

Administratrice référente : Claude LEOBON

La semaine de la médiation internationale

Voilà, maintenant plus de 15 ans que l'APMF a initié la Semaine de la Médiation Familiale et nous tentons de poursuivre cette œuvre en nous inscrivant de manière plus générale, dans la dynamique de la Semaine Internationale de la Médiation.

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Sébastien CUINET, Bénédicte DEFOSSEZ et Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration
avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail,
et des Délégués Régionaux

Cette année encore, malgré le contexte sanitaire, nous avons pu prendre connaissance des animations portées par certains médiateurs DEMF ou services. Nous tenons à vous remercier et profitons de cette occasion pour vous rappeler de faire remonter au secrétariat de l'APMF toutes les manifestations qui pourraient être initiées. Occasion de démontrer, encore, notre dynamisme !

Une nouvelle fois, cette année écoulée atteste de la richesse des travaux, rencontres, partages et réflexions portés par chaque adhérent de l'APMF, à tous niveaux et à tout endroit du territoire.

Soyez toutes et tous remerciés pour cet engagement au service d'une cause qui nous dépasse largement tant nous savons à quel point le recours à la médiation familiale peut produire des effets qui bénéficient non seulement aux familles rencontrées, mais également à une meilleure qualité de vie au sein de notre société.

Nous en sommes toutes et tous convaincus même si nous n'ignorons rien des freins ou difficultés qui peuvent parfois, hélas, encore persister.

Nous sommes néanmoins heureux de constater que la force d'engagement et la solidarité entre tous les médiateurs DEMF, permettent de déployer des initiatives dont les répercussions participent à la reconnaissance de la compétence et du professionnalisme de tous. Les événements ou réunions relatés dans ce rapport moral et d'activité nous le démontrent.

Grâce à ce dynamisme affiché et reconnu par l'ensemble de nos partenaires (institutionnels, représentations professionnelles, collectivités...), nous pouvons poursuivre nos travaux et préconisations.

Il s'agira par exemple, de travailler à une juste reconnaissance de la rémunération des praticiens de la médiation familiale. Les négociations devant s'ouvrir en 2022/2023, nous donnerons certainement l'occasion de le rappeler.

Occasion aussi de rappeler, dans un contexte où la médiation entendue dans un sens général, semble avoir le vent en poupe, que le recours à la médiation familiale reste d'abord et avant tout attaché au libre choix de chacun.

Nous saurons donc exercer une veille attentive pour rappeler l'éthique, et particulièrement la spécificité de la médiation familiale et la posture du médiateur familial, offrant à chaque personne qui pousse la porte d'un espace de médiation familiale, la possibilité de retrouver un lieu de dialogue, de sécurité et de liberté dont chacun peut deviner aujourd'hui, comme il est primordial à la concorde civile.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie toutes et tous pour tout ce travail qui porte la Médiation Familiale !